

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Séance ordinaire du 3 mai 2023

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le **3 mai 2023**, dès 19 h 30, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay :

Étaient présents : Madame la conseillère, Liliane Besner ainsi que Messieurs les conseillers, Gilles Massey et Jacques Ostiguy.

Était absent : Madame la conseillère, Martine André

Assiste également à la séance, Mme Josée Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Le maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

« Je vous informe que la séance du conseil à laquelle vous assistez fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sera diffusée en direct ou en différé à partir de l'un des portails de la Municipalité.

Je rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé, pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera pas toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances.

La captation débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci. ».

2023-05-058

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 3 mai 2023.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Massey
Appuyé par Madame la conseillère Liliane Besner

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2023.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

- 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 Avril 2023
- 6.2 Modification de la date de la séance du mois de juillet
- 6.3 Demande d'aide financière – École secondaire Cité-des-Jeunes-Bourse d'appréciation des élèves finissants 2022-2023
- 6.4 Autorisation de paiement – Arbres et passion inc.
- 6.5 Autorisation de paiement – Ville Vaudreuil-Dorion – eau potable
- 6.6 Correspondance

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Modification du comité de recrutement
- 7.2 Octroi de mandat – Marc-André Paré consultant Inc.

8. FINANCES

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

- 8.1 Dépôt de la liste des déboursés
- 8.2 Approbation de la liste des comptes à payer

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 9.

10. SERVICES URBAINS

- 10.1 Octroi de contrat – Aménagement et rallongement des dos d'âne
- 10.2 Octroi de contrat – Réfection de pavage

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 11.1 Décision sur une demande d'approbation de plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E) et de plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) 2023-01 – Lot 1676 507 dans la zone IA-12

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 12.

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 13.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 14.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l'allocution du mot du maire.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

2023-05-059

6.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2023

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2023 est déposé lors de la présente séance;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame la conseillère Liliane Besner
Appuyé par Monsieur le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

2023-05-060

6.2 MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2023

CONSIDÉRANT un conflit d'horaire avec un autre conseil de la MRC Vaudreuil-Soulanges ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Ostiguy
Appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Massey
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac modifie la date de la séance ordinaire du mois de juillet 2023 prévue le 5 juillet selon le calendrier annuel pour le 4 juillet 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-05-061

6.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-ÉCOLE SECONDAIRE CITÉ-DES-JEUNES-BOURSE D'APPRÉCIATION DES ÉLÈVES FINISSANTS 2022-2023

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'École Secondaire Cité-des-Jeunes pour souligner l'excellence, l'effort scolaire, le mérite sportif et l'engagement communautaire des finissants de la cuvée 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire offrir deux bourses d'études de 200 \$ à deux étudiants de l'École Secondaire Cité-des-Jeunes et que lesdites bourses soient préférablement accordées à des résidents de Vaudreuil-sur-le-Lac;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Massey
Appuyé par Madame la conseillère Liliane Besner
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac octroie une aide financière pour deux bourses de 200 \$ à l'École Secondaire Cité-des-Jeunes;

QUE le conseil de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Josée Gauthier, à payer à l'École Secondaire Cité-des-Jeunes, un montant maximal de 400 \$ à même le budget d'opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-05-062

6.4 AUTORISATION DE PAIEMENT – ARBRES ET PASSION INC.

CONSIDÉRANT le verglas survenu le 5 avril 2023 sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir lors de l'évènement;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Ostiguy
Appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Massey
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac autorise le paiement de la facture no 1-1050 d'Arbres et Passion Inc., au montant de 12 704,74\$ taxes incluses.

QUE pour financer cette dépense, une demande d'admissibilité d'assistance financière lors de sinistre été déposée et que la différence, au besoin, sera financée par le surplus accumulé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-05-063

6.5 AUTORISATION DE PAIEMENT – VILLE DE VAUDREUIL-DORION – EAU POTABLE 2022

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les factures d'eau potable de la Ville de Vaudreuil-Dorion, de la période du 18 novembre 2021 au 23 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'elles sont conformes à l'entente de service en vigueur ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Ostiguy
Appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Massey
Vote contre Madame la conseillère Liliane Besner
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Madame Josée Gauthier à procéder aux paiements des factures no 2022-000117 et 118 totalisant un montant de 354 487.11\$ pour la période du 18 novembre 2021 au 23 septembre 2022.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

6.6 CORRESPONDANCE

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 MODIFICATION DU COMITÉ DE RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT QU'UN comité de recrutement avait été créé via la résolution no 2022-10-173;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que l'ensemble des membres puissent participer au recrutement;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Ostiguy
Appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Massey
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil modifie la résolution no 2022-10-173 et inclut l'ensemble des conseillers sur le comité de recrutement afin que tous puissent y participer.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2 OCTROI DE MANDAT – MARC-ANDRÉ PARÉ CONSULTANT INC.

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec madame Danielle Melanson, consultante en ressources humaines pour l'embauche d'un directeur général a pris fin;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'une ressource à titre de direction générale est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de Marc-André Paré consultant Inc. à cet effet ainsi que l'expérience de ce consultant en embauche municipale;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Massey
Appuyé par Monsieur le conseiller Jacques Ostiguy
Vote contre Madame la conseillère Liliane Besner
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil octroi le mandat d'embauche d'un directeur général à Marc-André consultant Inc. pour un montant de 1 750\$ plus les taxes applicables et les frais de déplacement en plus au besoin.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2023-05-064

2023-05-065

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

8. FINANCES

8.1 DÉPÔT DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim a déposé aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 6 avril 2023 au 3 mai 2023 pour un montant de 21 905.59 \$;

2023-05-066

8.2 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 89 756.57 \$ en date du 3 mai 2023;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Massey
Appuyé par Monsieur le conseiller Jacques Ostiguy

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal approuve la liste déposée et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 12215 à 12241 totalisant un montant de 89 756.57 \$;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 9.

10. SERVICES URBAINS

2023-05-067

10.1 OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT ET RALLONGEMENT DES DOS D'ÂNE

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens est une priorité pour le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour ces services;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de l'entreprise Les pavages la cité B.M. Inc. est plus avantageuse;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Massey
Appuyé par Monsieur le conseiller Jacques Ostiguy

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal octroie le contrat d'aménagement de deux nouveaux dos d'âne sur la rue Besner tel que décrit à l'option #1 de la soumission au coût de 4 260\$ plus les taxes applicables à l'entreprise Les pavages la cité B.M. Inc.

QUE le Conseil municipal octroie le contrat de rallonger les deux dos d'âne sur la rue des Arbrisseaux tel que décrit à l'option #3 de la soumission au coût de 720\$ plus les taxes applicables à l'entreprise Les pavages la cité B.M. Inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-05-068

10.2 OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE PAVAGE

CONSIDÉRANT QUE un entretien des routes est nécessaire pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour ces services;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de l'entreprise Les pavages la cité B.M. Inc. est plus avantageuse;

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Massey
Appuyé par Monsieur le conseiller Jacques Ostiguy

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal octroie le contrat de réfection de pavage à l'entreprise
Les pavages la cité B.M. Inc. au montant de 24 495\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2023-05-069

11.1 DÉCISION SUR UNE DEMANDE D'APPROBATION DE PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (P.A.E) ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) 2023- 01 – LOT 1 676 507 DANS LA ZONE IA-12

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation de PAE et de PIIA a été déposée
pour le lot 1 676 507 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'approbation de PAE et de PIIA du lot 1 676
507 de la zone industrielle visait la construction d'un immeuble à vocation
d'entrepôt avec une portion industrielle ;

CONSIDÉRANT le rapport de SOLROC soumis par le demandeur qui relève que
le terrain est situé dans une zone partiellement en zone humide, ce qui requiert une
autorisation du *Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements
Climatiques, de la Faune et des Parcs*;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis ne se définit pas comme un Plan
d'Aménagement d'Ensemble (PAE) notamment parce qu'une partie du terrain est
restée sans proposition d'aménagement ;

CONSIDÉRANT le manque de certains documents indispensables à l'analyse du
dossier comme le stipule l'article 3.1 du règlement No 216 sur les PIIA comme :

- Le plan d'évacuation des eaux;
- Le plan de localisation des cours d'eau ou fossés de drainage avec leur
traitement;
- Le plan d'éclairage du site.

CONSIDÉRANT QUE l'usage proposé du projet ne respecte pas les exigences
d'industries de prestige prescrites au règlement de zonage No 300, dans la grille
des usages et normes contenus à l'Annexe C du Règlement de zonage 300, et plus
amplement décrites à l'article no. 403 dudit Règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable émise par le Comité consultatif
d'urbanisme sur l'ensemble du projet;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement
et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)*, le conseil invite tout intéressé à se faire
entendre relativement à la présente demande d'approbation de PAE et de PIIA
présentée devant ce conseil;

Il est proposé par le conseiller Jacques Ostiguy
Appuyé par le conseiller Gilles Massey
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac de refuser la demande
d'approbation de PAE et de PIIA sur le lot 1 676 507 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 12.

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 13.

14. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 14.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL**

2023-05-070

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h10 l'ordre du jour étant épuisé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé Monsieur le conseiller Jacques Ostiguy
Appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Massey
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 3 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Greffière-trésorière de la séance

Le maire

Josée Gauthier

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la
signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142(2) du *Code
municipal*

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***